



Strasbourg, le 12 octobre 2023

Communiqué de presse

Manifestation des Kurdes à Strasbourg : le juge confirme l'interdiction

Le juge des référés-liberté du tribunal administratif de Strasbourg, saisi en urgence, a confirmé la décision de la préfète du Bas-Rhin d'interdire les rassemblements de manifestants kurdes, envisagés entre le 10 et le 13 octobre 2023 sous forme de veille permanente, devant le Conseil de l'Europe, de 8h à 20h00.

Le juge a relevé que l'un des dirigeants de l'association du Centre démocratique du peuple Kurde, à l'origine de la manifestation, avait publié sur une application de messagerie, le 9 octobre 2023, une photo des membres du parti kurde révélant un slogan sur une bannière appelant à faire le parallèle entre les causes palestinienne et kurde et à lutter contre toute forme de colonialisme. Cette publication est intervenue deux jours après le début des événements qui se sont déroulés en Israël et à proximité de Gaza, et la veille du premier jour des rassemblements envisagés.

Le juge a estimé que, dans ce contexte de tension, la préfète a également pu prendre en considération les débordements qui ont déjà eu lieu lors de précédentes manifestations organisées à Strasbourg pour défendre la cause kurde, et les récents attentats qui ont eu lieu en Turquie, revendiqués par le parti des travailleurs du Kurdistan.

Si l'association a dénié lors de l'audience toute forme de soutien au mouvement du Hamas, la seule interprétation susceptible d'être faite de cette publication à la diffusion non-maîtrisée, suffit, dans ce contexte, à établir l'existence d'un risque de graves troubles à l'ordre public.

Contacts presse :

Claire ANDRES-KUHN : 03.88.21.23.26 / communication.ta-strasbourg@juradm.fr

Laetitia KALT : 03.88.21.23.50 / communication.ta-strasbourg@juradm.fr